

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES JEUNES
9 rue de la Dentellière
PARTICULIERS
Mise à jour le 02 janvier 2024

Entre Monsieur Nicolas SOLIER, Maire de la Commune de la Bâtie-Montgascon,

Et Madame, Monsieur.....

Demeurant.....

Téléphone

Mail

Date de réservation :

Motif de la réservation :

Tarifs de la réservation (fixés par délibération du Conseil Municipal le 18/12/2023)

En période hivernale (du 01/10 au 31 mars) :

Le week-end : Habitants de la Bâtie-Montgascon 180€. Extérieurs 280€

Semaine hors jours fériés : Habitants de la Bâtie-Montgascon 85€. Extérieurs 135€

En période estivale :

Le week-end : Habitants de la Bâtie-Montgascon 150€. Extérieurs 250€

Semaine hors jours fériés : Habitants de la Bâtie-Montgascon 70€. Extérieurs 120€

Le paiement se fera en trésorerie de la Tour du Pin à la réception du titre exécutoire émis par la commune de La Bâtie-Montgascon.

Assurances : L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. Une attestation d'assurance est jointe à la demande de réservation. Nom de la compagnie

d'assurance

Fait à.....

Le

Signature de l'organisateur

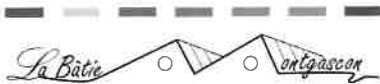
Le Maire ou son Représentant

Horaires du secrétariat

Mardi - jeudi - vendredi de 8h30 à 12h00 – Mardi et vendredi de 15h00 à 17h00

Samedi de 10h00 à 12h00 du 1^{er} septembre à mi juillet

mairie@batie-montgascon.com



CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES JEUNES
9 rue de la Dentellière
PARTICULIERS
Mise à jour le 02 janvier 2024

Mesures de sécurité : L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer.

La salle peut accueillir au **maximum 40** personnes.

Etat des lieux : prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant la date de location avec M Ghilardi Eric au 06 16 60 72 11

Location de la vaisselle : Prendre contact avec Françoise PONCET tél. 06-47-76-76-72

Nettoyage de la Salle : La salle et le matériel doivent être rendus en bon état de propreté :

- La salle devra être balayée et lavée.
- Les tables seront nettoyées correctement (eau chaude, savonneuse, rinçage et essuyage immédiat).
- Pour le rangement voir le schéma collé sur le réfrigérateur.
- Le réfrigérateur doit également être nettoyé.
- Les chaises seront propres et empilées.
- Les W.C extérieur de la Salle devront être nettoyés.

Caution : 300 € (chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**)

Le chèque de caution vous sera remis après la vérification de la salle et du matériel.

Chèque en date du

Rendu après paiement du titre.....

LA RÉSERVATION NE SERA EFFECTIVE QU'APRÈS RÉCEPTION DES PIÈCES DEMANDÉES.

- Le formulaire dûment rempli
- Une attestation d'assurance responsabilité civile avec la période et le lieu de la location inscrit
- Le chèque de caution

Signature de l'organisateur

Horaires du secrétariat

Mardi - jeudi - vendredi de 8h30 à 12h00 – Mardi et vendredi de 15h00 à 17h00

Samedi de 10h00 à 12h00 du 1^{er} septembre à mi juillet

mairie@batie-montgascon.com